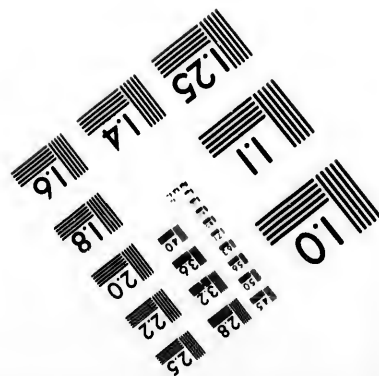
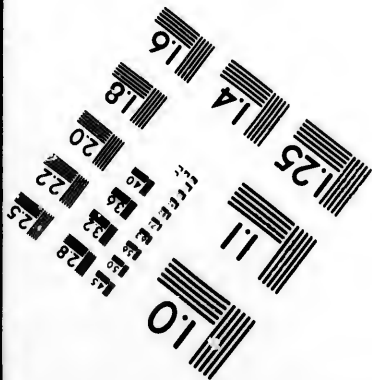
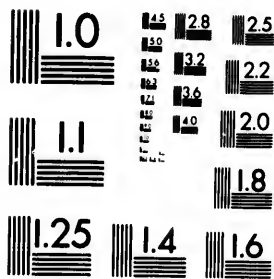


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



13 28
12 25
11 22
10 20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

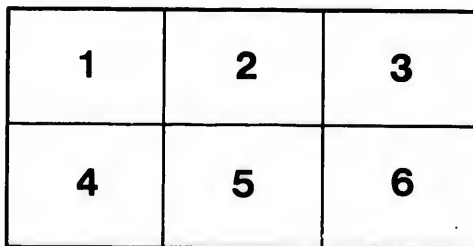
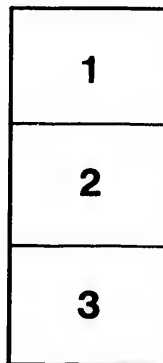
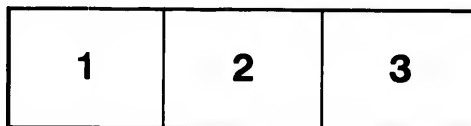
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

FC 2050

F85

D47

LA RENAISSANCE

DE

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

EN ACADIE

-1899-

On sait que le Canada, grand à lui seul comme l'Europe entière bien que sa population n'atteigne pas 5 millions d'habitants, forme, depuis 1867, une confédération autonome dont la capitale est Ottawa et qui comprend sept provinces.

Chacune d'elles s'administre comme elle l'entend avec la plus entière liberté, le gouvernement fédéral n'étant compétent que pour statuer sur les affaires qui intéressent l'ensemble du pays.

La province de Québec est la seule où l'élément français soit prépondérant, mais par sa situation géographique et l'importance de sa population, elle occupe dans la confédération une place à part.

Sur cette partie du sol canadien qui fut le berceau de notre nationalité dans le nouveau monde, 1,500,000 de nos anciens compatriotes sont groupés en un corps de nation, et forment un bloc compact que l'Angleterre, malgré tous ses efforts, n'a jamais pu désagréger.

Ils ont conservé avec amour la langue, les mœurs, les traditions de leurs ancêtres, pratiquent avec ferveur la religion catholique, et, réfractaires aux idées révolutionnaires, sont restés des Français de l'ancien temps.

En dehors de la province de Québec, on trouve encore dans l'Amérique britannique de nombreux centres de population française, mais ils ne forment plus que des tronçons épars qu'on a souvent comparés à des sortes d'îles perdues au milieu des flots de la population anglo-saxonne.

Deux des agglomérations ainsi formées par nos anciens compatriotes, attirent particulièrement l'attention. Ce sont celles qui

existent dans la province de Manitoba et dans les régions du nord-est américain qui correspondent à notre ancienne Acadie.

Dans le Manitoba, l'union des Français avec les Indiens a donné naissance à la nation métisse, parlant exclusivement notre langue, très patriote, et d'une inébranlable fidélité à l'Eglise catholique.

On se rappelle qu'en 1882, le gouvernement fédéral au sein duquel domine l'élément anglais, ayant voulu dépouiller les métis de leurs terres, ceux-ci soutinrent contre les troupes britanniques une lutte acharnée qui se termina par leur écrasement et l'exécution de leur chef, l'héroïque Louis Riel.

En Acadie, la race française, presque entièrement anéantie par les Anglais à la fin du siècle dernier, s'est, contre toute attente, progressivement reconstituée, s'accroît avec une étonnante rapidité et prend, au point de vue politique, une importance chaque jour plus considérable.

Nous nous proposons d'étudier, après avoir succinctement rappelé son passé, la renaissance du peuple acadien.

I

L'ACADIE. DISPERSION DES ACADIENS AU SIÈCLE DERNIER

On ne désignait autrefois sous le nom d'Acadie que le pays qui forme actuellement le territoire de la Nouvelle-Ecosse, mais, aujourd'hui, on appelle ainsi toute la partie du Canada baignée par les flots de l'Atlantique, c'est-à-dire non seulement la Nouvelle-Ecosse, mais encore le Nouveau-Brunswick, l'île du cap Breton et celle du Prince-Edouard.

La Nouvelle-Ecosse et l'île du cap Breton d'une part, le Nouveau-Brunswick d'autre part; enfin, l'île du Prince-Edouard, forment dans la confédération canadienne trois provinces dites *provinces maritimes*.

La Nouvelle-Ecosse, vaste péninsule longue de 450 kilomètres et large de 130, compte environ 390,000 habitants, et a pour capitale Halifax, dont la rade est une des plus belles de l'Amérique.

Cette région contient d'immenses forêts, des richesses minières de toutes sortes et d'assez bonnes terres.

Après avoir été le théâtre de luttes sanglantes entre Français et Anglais, la Nouvelle-Ecosse ou plutôt l'Acadie, comme on l'appelaient au dix-septième siècle, fut définitivement cédée à la Grande-Bretagne, dès l'année 1713, par le traité d'Utrecht.

L'île du cap Breton, peu fertile mais très importante par sa position stratégique puisque sa possession ouvre l'accès de l'embouchure du Saint-Laurent, renferme 75,000 habitants.

Elle nous fut disputée avec acharnement par les Anglais qui s'en emparèrent en 1745, nous la rendirent en 1748 lors du traité d'Aix-la-Chapelle, et en firent la conquête définitive pendant la guerre de Sept ans, en 1758.

Le Nouveau-Brunswick, plus étendu à lui seul que la Belgique et la Hollande réunies, est un pays riche où l'agriculture est fort en honneur.

Frédérictown est la capitale de cette province, dont la population peut être évaluée à 320,000 habitants.

On sait que le Nouveau-Brunswick fut cédé à l'Angleterre par le traité de Paris, en 1763.

L'île du Prince-Edouard forme le plus petit Etat de la confédération canadienne, puisqu'elle ne représente qu'une superficie de 5,524 kilomètres carrés. Sa capitale est Charlotte's-town, et le nombre de ses habitants s'élève à 110,000.

Elle contient d'excellentes terres et de beaux pâturages, où l'on élève de nombreux troupeaux.

Prise par les Anglais en 1745 et restituée à la France en 1748, l'île du Prince-Edouard fut définitivement cédée à la Grande-Bretagne en 1763.

Comme on le voit, l'Acadie, après avoir subi pendant une longue suite d'années toutes les horreurs de la guerre, fut arrachée lambeau par lambeau à la mère patrie.

Des maux plus cruels encore que la défaite étaient réservés à ce malheureux pays que les Anglais, après leur victoire, transformèrent en une vallée de larmes.

Rarement, en effet, l'histoire eut à enregistrer des actes de barbarie comparables à ceux commis par le gouvernement britannique sur les inoffensives populations tombées en son pouvoir.

La déportation en masse des habitants de la Nouvelle-Ecosse, effectuée en 1755 sur l'ordre du roi Georges II, est notamment un des actes les plus monstrueux que l'esprit du mal ait jamais suggéré à l'homme.

Les habitants de ce pays formaient alors un peuple d'agriculteurs qui, par son amour du travail et la persévérance de ses efforts, s'était créé une situation prospère.

Ces braves gens possédaient des terres bien cultivées, de vastes prairies, de nombreux troupeaux, des fermes de belle apparence, des habitations confortables.

Leurs mœurs étaient patriarcales, leur caractère pacifique, leurs sentiments profondément religieux.

Ce sont ces utiles et inoffensifs travailleurs que les Anglais arrachèrent à leurs foyers, et persécutèrent avec un raffinement de

cruauté qui fut un véritable défi jeté à la conscience humaine.

Rappelons en quelques lignes les lamentables événements dont la Nouvelle-Ecosse fut le théâtre en 1755.

Le 1^{er} juin de cette même année, une flotte nombreuse pénétra dans la baie de Fundy, débarqua 3,000 hommes, et bloqua les côtes pour empêcher les habitants de s'échapper.

Invités, sous les peines les plus sévères, à se rassembler de suite dans certains lieux déterminés, ces malheureux, une fois réunis, furent informés sans plus de formalités, qu'ils étaient prisonniers, que leurs biens seraient confisqués, et qu'ils allaient être déportés sur l'heure.

Les soldats anglais s'emparèrent alors de leurs personnes, séparèrent les uns des autres, en exécution d'une consigne féroce, les membres de chaque famille, malgré les supplications des mères et les larmes des enfants, puis embarquèrent ce chargement humain sur les vaisseaux qui attendaient en rade.

Plusieurs milliers de proscrits furent disséminés dans les principales villes des colonies anglaises; d'autres, plus malheureux, se virent abandonnés sur des plages désertes, où ils périrent par centaines de misère et de faim; d'autres, enfin, eurent à subir un sort plus cruel encore : on coula, en pleine mer, les vieux vaisseaux sur lesquels on les avait entassés comme un vil bétail.

Voilà de quelle manière les Anglais traitèrent les populations françaises de la Nouvelle-Ecosse.

On évalue à une douzaine de mille le nombre total des déportés, parmi lesquels trois mille au moins moururent étouffés dans les cales des navires, périrent de misère dans des pays inhabitables ou furent précipités dans les flots.

Comme on le voit, nul attentat contre l'humanité n'a été plus abominable, plus froidement prémédité, plus cruellement exécuté que celui perpétré contre le peuple de la Nouvelle-Ecosse; nul abus de la force ne fut plus odieusement lâche, puisqu'il s'appliquait à des gens sans défense attirés dans un guet-apens.

Enfin, on ne doit pas oublier que cet infernal complot contre la race française fut mis à exécution au moment où la paix existait officiellement entre notre pays et l'Angleterre.

Pour tenter de se justifier d'un tel forfait, le gouvernement de Londres a prétendu que, prévoyant dès l'année 1755 une nouvelle guerre avec la France, il redoutait la présence d'une nombreuse population issue de notre sang sur un territoire appartenant à la couronne britannique. Vain mensonge qui n'a jamais trompé personne!

Résignés depuis près d'un demi-siècle à subir le joug de

l'étranger, et tout entiers à leurs travaux, les Acadiens se tenaient depuis de longues années à l'écart de toute lutte politique.

La vérité est que les Anglais, jaloux du bien-être de nos anciens colons, convoitaient leurs domaines; la vérité est encore que nos éternels et irréconciliables ennemis furent poussés au crime, non par la crainte d'une révolte de leurs sujets français, mais par leur horreur de ce qu'ils appelaient le papisme et par leur haine inextinguible contre tout ce qui rappelait notre nom.

Cependant, malgré les mesures prises pour qu'aucun des habitants de la Nouvelle-Ecosse n'échappât à la déportation, certains de nos compatriotes réussirent à s'enfuir au loin, ou bien cherchèrent un refuge chez leurs voisins les Indiens. Ils reçurent le meilleur accueil de la part de ces derniers, catholiques pour la plupart, et qui aimaient les Français, par lesquels ils avaient toujours été humainement traités, autant qu'ils détestaient les Anglais, de tout temps leurs farouches persécuteurs.

On peut rappeler à ce sujet que, en 1750, le gouverneur Cornwallis offrait 50 louis par chaque chevelure de sauvage, et 25 louis pour une femme indienne capturée vivante.

Siôt après la dispersion des Acadiens établis dans la Nouvelle-Ecosse, leurs biens furent partagés entre les immigrants anglais, leurs églises brûlées, et toute trace de colonisation française ou de catholicisme disparut du pays.

Nos compatriotes des autres parties de l'Acadie, c'est-à-dire de l'île du Cap-Breton, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, eurent également à souffrir les plus cruelles épreuves.

Pendant la guerre de Sept ans, de 1756 à 1763, à mesure que les Anglais s'emparaient de territoires occupés par des Français, ils les dépouillaient de leurs biens, les forçaient par leurs incessantes persécutions à s'expatrier, ou les dispersaient par la force.

Lorsqu'en 1763, le traité de Paris livra tout le Canada à la Grande-Bretagne, on aurait pu croire que les Anglais, devenus les maîtres incontestés du nord de l'Amérique, se seraient montrés moins impitoyables que par le passé à l'égard de quelques milliers de Français encore établis sur le sol de l'Acadie, et dont ils n'avaient rien à craindre.

Pourtant, nos ennemis séculaires n'en continuèrent pas moins à employer les moyens les plus inhumains pour amener l'anéantissement complet de la race française dans tout le nord-est de leur nouvelle colonie.

Le gouvernement britannique ne réussit que trop dans sa détestable entreprise, puisque, d'après le recensement de la population qu'il fit opérer en 1767, on ne comptait plus sur l'ensemble du

territoire acadien, que *douze cent soixante-sept Français*, — savoir : 1,068 dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Cap-Breton, où ils avaient été une quarantaine de mille; enfin 197 à l'île du Prince-Edouard, dans laquelle on comptait, avant la guerre de Sept ans, plus de 10,000 de nos compatriotes.

Ces 1,267 Français, dont les Anglais daignaient exceptionnellement tolérer la présence sur le sol britannique, étaient donc les derniers représentants de tout un peuple autrefois riche et prospère.

II

RECONSTITUTION DE LA RACE FRANÇAISE EN ACADIE DEPUIS LA FIN DU SIÈCLE DERNIER JUSQU'EN 1864, ÉPOQUE OU LE R. P. LEFEBVRE FUT ENVOYÉ DANS CE PAYS.

A la fin du siècle dernier, notre race était donc presque totalement anéantie dans le nord-est du continent américain, aussi les Anglais, considérant comme une quantité négligeable le petit groupe de Français restés dans leur nouvelle colonie, cessèrent-ils de s'occuper des Acadiens.

Nombre d'anciens déportés profitèrent de l'oubli dans lequel on les laissait pour revenir sans bruit dans leur pays et s'y fixer de nouveau.

Ces pauvres gens menèrent d'abord une existence nomade, se cachant dans les rochers et les bois, vivant du produit de leur pêche ou de leur chasse, puis ils s'enhardirent progressivement et se construisirent des villages loin des lieux habités par les Anglais.

Dans la plupart de ces villages, ils placèrent à leur tête un conseil de vieillards chargé de statuer sur les affaires intéressant la collectivité des habitants, de régler les différends survenus entre particuliers et d'enregistrer les mariages.

En outre, comme il n'y avait plus de prêtres en Acadie, c'est à ces mêmes vieillards que fut confié le soin de baptiser les nouveau-nés et de réciter pour les morts les dernières prières.

Jamais, d'ailleurs, alors même que la célébration du culte catholique était rigoureusement proscrite dans toute l'Acadie, l'attachement des anciens colons français pour leur religion ne se démentit un instant. Privés de secours spirituels, ils s'efforçaient néanmoins de remplir aussi fidèlement que possible leurs devoirs religieux, et ne manquaient jamais de se réunir le dimanche, à l'heure habituelle de la messe, pour élever leur âme vers Dieu.

On le conçoit, ces populations si foncièrement religieuses et qui, par conséquent, observaient avec une scrupuleuse exactitude

les commandements de l'Eglise, s'accrurent rapidement par la natalité.

Autrefois, comme aujourd'hui encore, les familles acadiennes de 15, 20, 25 enfants étaient nombreuses, et celles au-dessous de 10 enfants restaient l'exception.

Il en résulta que, vers 1815, moins d'un demi-siècle après la dispersion des Acadiens, ces derniers avaient déjà en partie reformé leurs rangs et comptaient une population d'environ 25,000 âmes.

Ces braves gens, constamment hantés par la crainte d'un brusque réveil du fanatisme britannique, faisaient parler d'eux le moins possible. Ils se tenaient soigneusement à l'écart des luttes politiques pour ne pas éveiller la défiance des Anglais, et, même quand ils possédaient quelque aisance, ils vivaient modestement afin de ne pas exciter les convoitises de leurs anciens persécuteurs.

Dans ces conditions, leur accroissement numérique n'attira pas beaucoup l'attention des autorités britanniques et, en outre, passa à peu près inaperçu dans le reste du Canada.

On se souvenait bien encore, sur les rives du Saint-Laurent, d'un vaillant petit peuple arraché autrefois en pleine paix à ses foyers, dépouillé de ses biens, dispersé à travers le monde et dont une partie avait péri sur des plages désertes ou au fond des mers, mais on ne parlait plus des Acadiens que comme d'une race disparue depuis de longues années. ¶

Cette erreur était si bien accréditée dans l'esprit de nos anciens compatriotes du bas Canada, que le clergé de la province de Québec, cependant si ardent pour la défense de la nationalité française, s'inquiétait lui-même fort peu des Acadiens.

Il en résulta qu'en 1818, lorsque la hiérarchie catholique fut rétablie dans les provinces maritimes, on ne s'occupa que des fidèles de race anglo-saxonne émigrés en grand nombre, il est vrai, dans le nord-est de l'Amérique.

Les évêques et la plupart des prêtres furent donc choisis dans les rangs du clergé irlandais, et l'on fonda des écoles dans lesquelles la langue anglaise était seule enseignée.

Cependant les titulaires des nouveaux diocèses ne tardèrent pas à se rendre compte de l'importance qu'avait acquise la population française sur laquelle s'étendait leur autorité.

En même temps, ils durent constater que les Acadiens répugnaient à recourir au ministère des prêtres étrangers à leur nationalité, et qu'ils refusaient d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises.

L'épiscopat des provinces maritimes, bien que généralement peu favorable aux tendances particularistes de nos anciens compatriotes, fut donc obligé, dans l'intérêt supérieur de la religion et du progrès social, d'appeler en Acadie des prêtres et des instituteurs congréganistes d'origine française. Ceux-ci trouvèrent des élèves dociles, intelligents et avides d'apprendre.

Citons ici un fait curieux qui prouve à quel point les Acadiens étaient déjà animés, il y a un demi-siècle environ, du désir de sortir de leur ignorance, du moment qu'ils trouvaient l'occasion de s'instruire dans leur langue.

En 1854, un Parisien nommé Auguste Renaud, fut jeté par un naufrage sur les rives de la Nouvelle-Ecosse, et vint demander asile aux habitants de la paroisse française de Bouctouche. Ceux-ci l'accueillirent avec empressement, et s'étant bientôt aperçus qu'il possédait une certaine instruction, le décidèrent, par l'offre de sérieux avantages pécuniaires, à rester au milieu d'eux et à ouvrir une école qui devint rapidement prospère.

Du reste, M. Renaud fut peut-être le seul instituteur laïque qu'on ait jamais connu dans les centres français de notre ancienne colonie, l'enseignement donné par le clergé catholique ayant toujours obtenu les préférences des Acadiens.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de constater, c'est que, dès la première partie de ce siècle, l'épiscopat des Provinces Maritimes commença à pourvoir d'instituteurs congréganistes d'origine française les centres de population réfractaires à l'assimilation anglaise.

Assurément, rien n'était plus nécessaire que de faire participer les Acadiens aux bienfaits de l'enseignement primaire, mais il était non moins utile de les mettre à même d'acquérir une instruction supérieure, si l'on voulait les voir atteindre un jour le même niveau intellectuel que leurs concitoyens anglais.

C'est ce que comprirent tous ceux qui s'intéressaient à l'avenir de la race française dans le nord-est de l'Amérique; aussi plusieurs prêtres canadiens, dévoués défenseurs de notre nationalité, résolurent-ils d'assurer à leurs frères d'Acadie les inappréciables avantages d'une instruction complète.

L'entreprise offrait de grandes difficultés, car les Acadiens étaient pauvres et les Anglais hostiles à un développement, trop considérable à leurs yeux, de l'enseignement français. On en eut bientôt la preuve.

En effet, une première tentative faite, en 1833, par l'abbé Gagnon pour fonder un collège à Grandigue, dans le Nouveau-Brunswick, échoua dès le début, par suite de difficultés pécuniaires.

D'autre part, quelques années plus tard, l'abbé Richard qui avait réussi à créer un établissement d'enseignement secondaire à Saint-Louis, également dans le Nouveau-Brunswick, ne tarda pas à se heurter au mauvais vouloir de son évêque, un Irlandais francophobe, et fut obligé, après avoir subi d'innombrables vexations, de fermer les portes de son pensionnat.

Ce ne fut qu'en 1852 qu'un autre prêtre canadien, l'abbé Lafrance, parvint, grâce à la persévérance de ses efforts, grâce aussi à l'esprit libéral dont était animé son évêque Mgr Swiney, titulaire du siège d'Halifax, à faire vivre le collège qu'il avait fondé à Memramcook, toujours dans le Nouveau-Brunswick.

Malheureusement, cet établissement scolaire, dont les ressources pécuniaires étaient minimes, n'était pourvu que d'un personnel enseignant insuffisant, et, au point de vue matériel, n'offrait pas tout le confort désirable.

Par suite de ces circonstances défavorables, il comptait peu d'élèves et n'exerçait pas une action bien sensible sur le relèvement intellectuel des Acadiens.

Au R. P. Camille Lefebvre revient l'honneur d'avoir transformé cet embryon de pensionnat en un établissement pédagogique de premier ordre, dont il se servit comme d'un merveilleux instrument pour régénérer le peuple acadien.

III

LE R. P. LEFEBVRE A MEMRAMCOOK; QUELLE PART IL PRIT A LA RECONSTITUTION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EN ACADIE

Le lecteur sait déjà avec quelle rapidité les Acadiens, dont on croyait la race anéantie, ont reformé leurs rangs et se sont multipliés dans les premières années de ce siècle.

On vient de voir qu'en 1815, ils étaient déjà 25,000; depuis cette époque, leur nombre a continué de s'accroître dans des proportions extraordinaires. Moins de cinquante ans plus tard, en 1864, lorsque le R. P. Lefebvre vint s'établir parmi eux, ils formaient un petit peuple de 80,000 âmes.

Néanmoins, malgré l'importance que leur donnait l'accroissement de leur population, comme l'instruction secondaire leur faisait généralement défaut, les Acadiens se trouvaient toujours dans une situation très inférieure à celle des Anglais, et ils restaient indéfiniment relégués au second plan.

En outre, disséminés de côté et d'autre, n'ayant établi aucun lien

entre leurs différents centres de population, non seulement ils manquaient absolument de cohésion, mais ne se connaissaient même pas bien entre eux et paraissaient incapables de jamais ressusciter leur nationalité.

Ce sera pour le R. P. Lefebvre un éternel honneur d'avoir ouvert aux Français de l'Acadie l'accès des carrières libérales et les portes des assemblées législatives; ce sera pour ce prêtre patriote un impérissable titre de gloire d'avoir relié en un seul faisceau les différents groupes de population française établis dans les provinces maritimes, et d'être ainsi parvenu à reconstituer la nationalité acadienne.

La vie du R. P. Lefebvre étant, depuis 1864, intimement liée à l'histoire de son pays d'adoption, il importe de faire connaître quel était ce prêtre catholique qui devait exercer une si grande action sur l'avenir de tout un pays.

Il était né le 14 juillet 1831 à Saint-Philippe, près Montréal, d'une famille d'origine normande, émigrée en Amérique au commencement du dix-septième siècle.

Son père berça son enfance du récit des luttes héroïques soutenues par les Français contre les conquérants du Canada, et lui communiqua de bonne heure son ardent patriotisme; sa mère lui apprit à lire dans son livre de prières et déposa dans son jeune cœur les germes de sainteté qui devaient plus tard produire des fruits si abondants.

Camille Lefebvre fit ses études au collège Saint-Cyprien, près de Montréal, puis, se sentant une irrésistible vocation pour l'état ecclésiastique, il résolut d'entrer dans les ordres.

Les Pères de Sainte-Croix, qui se consacrent à l'enseignement et à la prédication, accueillirent volontiers dans leurs rangs ce jeune homme dont ils connaissaient l'intelligence et le savoir, et le firent ordonner prêtre le 29 juillet 1855. Mis l'année suivante par ses supérieurs à la disposition de l'archevêque de Montréal, l'abbé Lefebvre fut nommé vicaire à Saint-Eustache, petite ville dont le nom est resté célèbre dans l'histoire du Canada. Ce fut là, en effet, qu'en 1837, lors de l'insurrection de nos anciens compatriotes contre les Anglais dont la tyrannie était devenue intolérable, les derniers défenseurs de la liberté, écrasés par les troupes britanniques, moururent en héros.

Dans cette atmosphère encore moite du sang de tant de vaillants Français, l'abbé Lefebvre sentit ses sentiments patriotiques s'exalter encore, et il se prépara inconsciemment à l'apostolat national qu'il devait remplir plus tard.

Après un assez long stage dans les rangs du clergé séculier, il

vint reprendre sa place au sein de sa congrégation, et fut bientôt après chargé de prêcher des missions dans les différents diocèses de la province de Québec.

Sa vaste érudition, son remarquable talent de parole, la sympathie qu'inspirait sa personne, lui valurent le plus vif succès partout où il se fit entendre.

Ce fut en 1864 que Mgr Swiney, évêque d'Halifax, frappé des rares qualités du R. P. Lefebvre, et n'ignorant pas qu'il avait laissé les meilleurs souvenirs comme administrateur dans les paroisses où il avait été curé, résolut de lui confier la direction du collège de Memramcook, dont l'abbé Lafrance, gravement malade, ne pouvait plus s'occuper.

L'éminent prélat réussit à faire attacher le jeune missionnaire à son diocèse, et l'installa sans retard dans les fonctions qu'il lui avait réservées.

Les débuts du R. P. Lefebvre comme directeur du collège de Memramcook furent nécessairement pénibles, car tout manquait dans l'établissement fondé par l'abbé Lafrance.

Heureusement, l'ancien vicaire de Saint-Eustache était un homme de ressources qui, à force d'ingéniosité et d'économie, grâce aussi à la générosité des fidèles de la province de Québec, ne tarda pas à communiquer une vie nouvelle au modeste collège dont l'existence était auparavant si précaire. Il le rendit rapidement prospère et le transforma à tous égards.

C'est ainsi que, rompant avec les errements suivis à Memramcook du temps de l'abbé Lafrance, il se fit un devoir non seulement d'assurer à ses élèves les avantages de l'enseignement théorique qui orne l'esprit, mais encore de leur faire acquérir les connaissances pratiques qui facilitent la lutte pour la vie.

Son nouveau programme scolaire, si conforme aux exigences du progrès et aux tendances de l'opinion, obtint de suite un incomparable succès. Telle fut bientôt la réputation du collège de Memramcook que, non seulement les principales familles acadiennes y envoyèrent leurs enfants, mais encore qu'un certain nombre de catholiques anglais imitèrent cet exemple.

En 1875, l'établissement avait acquis une si grande importance, que les anciens bâtiments qui le composaient devinrent insuffisants et qu'on dut les reconstruire en les agrandissant.

Depuis une vingtaine d'années, un superbe édifice, entouré d'un parc magnifique, s'élève sur l'emplacement où le modeste pensionnat créé par l'abbé Lafrance végétait autrefois.

Non content de répandre parmi les Acadiens l'enseignement supérieur, le R. P. Lefebvre s'occupa en même temps d'installer

de nouvelles écoles primaires françaises dans les localités qui en étaient encore privées.

A cet effet, il fit venir de la province de Québec, et même de France, non seulement des Pères de son ordre, mais encore des Frères de la Doctrine chrétienne, des Sœurs de la Charité, des Religieuses de Notre-Dame et de la Sainte-Famille, qui créèrent, pour les deux sexes, des écoles fort appréciées du public.

Malheureusement, le développement de l'enseignement primaire français fut, il y a un certain nombre d'années, brusquement arrêté, dans le Nouveau-Brunswick, par des lois liberticides.

En 1871, la législature de cette province supprima les écoles françaises et décida qu'à l'avenir tous les enfants, sans distinction d'origine, seraient éduqués dans des écoles publiques placées sous la surveillance du gouvernement.

L'enseignement de notre langue et du catéchisme fut prohibé dans ces écoles, et les congréganistes n'eurent plus le droit d'aspirer aux fonctions d'instituteur.

Mais si l'étude des dogmes catholiques était bannie des nouveaux établissements scolaires, par contre l'enseignement de la Bible y était prescrit, ou tout au moins recommandé, de telle sorte que, en réalité, c'était une éducation tout à la fois anglaise et protestante que les législateurs du Nouveau-Brunswick prétendaient imposer aux Acadiens.

On voit que ces sectaires voulaient, du même coup, frapper au cœur la nationalité française et la religion catholique.

Cette loi, si manifestement attentatoire à la liberté de conscience, était, en outre, contraire à la constitution fédérale qui place, dans tout le Canada, sur un pied de parfaite égalité, les langues anglaises et françaises d'une part, la religion catholique et le culte protestant d'autre part. Aussi, les Acadiens du Nouveau-Brunswick s'empressèrent-ils de demander au parlement d'Ottawa l'abrogation d'une législation qui violait si ouvertement tous leurs droits.

Vains efforts! Les Chambres fédérales, où dominait l'élément anglais, rejetèrent, après l'avoir à peine examinée, la requête pourtant si légitime qui leur était présentée.

Alors une opposition violente contre la loi scolaire se manifesta dans tous les centres catholiques du Nouveau-Brunswick. Les populations refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes, et, dans un certain nombre de paroisses, notamment à Caraquet, elles résistèrent à main armée aux agents du fisc chargés de prélever les taxes scolaires.

Le sang coula dans maints endroits, de nombreuses arrestations eurent lieu, des prêtres soupçonnés de favoriser la rébellion,

furent déferés aux tribunaux et condamnés à la prison. Bref, tout le pays fut bientôt en proie à un trouble profond.

Les Anglais finirent par s'effrayer de cette effervescence, qui allait sans cesse grandissant et menaçait de prendre les proportions d'une véritable guerre civile. Avec leur grand sens pratique, ils calculèrent que la satisfaction de maintenir, dans toutes ses dispositions, une loi vexatoire, ne compensait pas les interminables embarras qu'elle leur suscitait, et ils acceptèrent d'apporter des adoucissements à son application.

En 1874, intervint entre les délégués des catholiques et le pouvoir exécutif du Nouveau-Brunswick, un compromis qui, bien que non sanctionné par une loi, fut cependant appliqué dans tout le pays.

En vertu de cette transaction, les écoles publiques furent, il est vrai, seules maintenues, mais le clergé catholique eut le droit d'y aller, en dehors des heures de classe, instruire les enfants des préceptes de la religion. Une certaine part fut même faite, dans ces écoles, à l'enseignement du français et, de plus, les congréganistes munis du diplôme réglementaire furent admis à concourir pour l'emploi d'instituteur.

Au R. P. Lefebvre, qui, ferme et conciliant tout à la fois, servit de principal intermédiaire entre protestants et catholiques, revient en majeure partie le mérite d'avoir amené cet heureux résultat. Dans ces circonstances mémorables, il réussit à rendre à la cause de ses compatriotes un service dont ceux-ci ne perdront jamais le souvenir.

Ce compromis ne fut pourtant pas accepté sans avoir soulevé l'opposition furieuse de certains fanatiques protestants, dont les plus en vue étaient MM. Elder et Willis, deux publicistes influents, députés à la législature du Nouveau-Brunswick. Ils commencèrent par engager une abominable campagne de diffamation contre le clergé catholique en général, et en particulier contre les prêtres français, qu'ils représentaient, dans leurs journaux, comme des êtres immoraux et de dangereux conspirateurs. Ensuite, M. Willis se chargea de se faire, à la tribune de la Chambre, l'écho des calomnies que lui et ses amis avaient imaginées et de demander au Parlement de s'opposer à l'application du compromis scolaire.

Une mésaventure grotesque survenue à cet odieux personnage, vint subitement mettre un terme à ses coupables agissements, tant il est vrai que, partout dans le monde, le ridicule peut tuer aussi sûrement que le poignard.

Le jour où il monta à la tribune, M. Willis s'écria d'un ton

solennel, en désignant le pupitre installé devant lui : « Oui, Messieurs, j'ai là les preuves de l'infamie des prêtres de Rome; j'ai là des pièces démontrant le bien-fondé des accusations si graves que j'ai portées contre eux ! » En même temps, il ouvrit le pupitre en question. Aussitôt, un gros oiseau noir en sortit avec un bruit assourdissant, effleura le visage de M. Willis, et prit son vol jusque dans les tribunes.

C'était un coq qu'une main facétieuse avait enfermé dans le bureau de l'orateur, dont la frayeur fut telle qu'il resta un certain temps avant de reprendre possession de lui-même. Quand enfin il put parler, il s'embrouilla dans son discours et fut impuissant à déguiser, sous des artifices de langage, la faiblesse manifeste de son argumentation.

Les rieurs ne furent pas de son côté, et la Chambre, en majorité acquise aux idées d'apaisement, résolut de ne pas s'opposer à l'application du compromis.

Depuis cette époque, la paix religieuse n'a plus été troublée dans le Nouveau-Brunswick, et tout porte à croire que, d'ici longtemps, on n'y persécutera plus les catholiques.

Après avoir restitué aux Acadiens, en leur prodiguant les bienfaits de l'instruction, le rang social auquel ils avaient le droit de prétendre, le R. P. Lefebvre voulut compléter son œuvre en réunissant en un seul faisceau, par des liens fédératifs, les différentes agglomérations françaises existant dans les provinces maritimes.

L'occasion d'affirmer la nationalité des Acadiens en les groupant en un tout homogène, s'offrit à lui dans les circonstances suivantes. L'association générale des Canadiens, dite Société Saint-Jean-Baptiste, avait décidé qu'un congrès des délégués des différents centres français de l'Amérique du Nord se réunirait dans la ville de Québec, le 24 juin 1880.

L'objet de cette réunion était d'adopter des mesures ayant pour but de pourvoir aux intérêts des groupes français déjà reliés par des liens fédératifs, et d'étendre ces liens au plus grand nombre possible de centres canadiens.

Jusqu'en 1880, jamais les Acadiens n'avaient pris part aux grandes assises de la nationalité française qui se tenaient périodiquement au Canada ou aux Etats-Unis.

Or, sur les instances du R. P. Lefebvre, ils résolurent de se faire représenter à la convention de Québec, et ils élurent 70 députés qui se rendirent à l'appel de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Le congrès leur fit le plus chaleureux accueil, décida qu'à l'avenir la Fédération générale des Canadiens comprendrait une

section acadienne, et s'occupa spécialement de reconstituer la nationalité française dans les provinces maritimes.

A cet effet, il fut décidé qu'au cours de l'année 1881 les Acadiens se réuniraient en assemblée plénière à Memramcook, pour y organiser entre eux une association patriotique.

Plus de 5,000 de nos anciens concitoyens, représentant l'élite de la population française des provinces maritimes, prirent part à cette réunion d'où sortit la résurrection complète de la nationalité acadienne.

Conformément au vœu exprimé par le congrès de Québec, l'assemblée plénière de 1881 s'empressa d'établir les bases d'une fédération nationale entre les éléments français de tout le nord-est de l'Amérique, et les groupa autour d'une sorte de gouvernement central.

L'assemblée clôtura ses travaux en décidant que l'Acadie aurait une fête nationale qu'elle fixa au 15 août de chaque année, jour de la fête de la Vierge.

On remarquera que, tout en affirmant leur solidarité avec leurs frères du bas Canada, les Français des provinces maritimes choisirent pour leur fête une date autre que celle adoptée par leurs compatriotes de l'Amérique britannique, et qui est fixée au 24 juin.

Ils voulurent montrer de la sorte que, tout en appartenant à la grande famille canadienne, ils en formaient cependant un rameau distinct.

Un second congrès, qui se réunit en 1883 à Misouche, dans l'île du Prince-Edouard, prit une résolution importante en créant un drapeau particulier pour l'Acadie. Ce drapeau est le nôtre, avec cette différence qu'une étoile blanche est brodée dans sa partie bleue.

On sait que nos congénères du bas Canada ont, au contraire, adopté sans le modifier en aucune façon, le drapeau tricolore comme leur emblème national.

En n'imitant pas sur ce point l'exemple qui leur avait été donné par leurs frères de Québec, les Acadiens voulurent sans doute affirmer leur existence autonome, mais de plus, ils obéirent à une autre considération.

Tandis que les Canadiens proprement dits, maîtres absolus dans une grande province, n'ont rien à craindre de leurs voisins anglais, au contraire les Acadiens, disséminés dans de vastes régions, peu nombreux relativement à la population anglaise qui les environne, pouvaient tout redouter d'un réveil de fanatisme britannique. Ils ne voulurent donc rien faire qui pût soulever des susceptibilités faciles à émouvoir, et attirer de redoutables colères sur leur nationalité à peine renaissante.

Voilà pourquoi ils n'osèrent s'approprier, dans son intégralité, le drapeau français, bien que l'emblème qu'ils ont choisi indique suffisamment la nature de leurs sentiments.

En outre, la Convention de 1883 fit choix d'un hymne national qui est le chant grégorien bien connu *Ave maris Stella*, auquel sont adaptés de beaux vers dus à l'inspiration d'un poète canadien, M. Gérin-Lajoie, et qui rappellent en termes touchants les malheurs de l'Acadie.

Les délibérations de la Convention de 1883 une fois terminées, les délégués firent déployer sur le plus haut mat du navire qui les ramenait chez eux, le drapeau acadien. Aussitôt, les vaisseaux mouillés dans le port hissèrent leurs pavillons et saluèrent par de nombreuses salves d'artillerie le nouveau symbole de la nationalité acadienne reconstituée.

Depuis lors, dans tous les centres français des Provinces-Maritimes, le drapeau tricolore orné d'une étoile blanche, flotte sur les édifices publics; il décore en outre les maisons particulières, le jour de la fête nationale.

La troisième Convention générale des Acadiens eut lieu en 1890, à la Pointe de l'Eglise, dans la Nouvelle-Ecosse, et contribua encore à resserrer les liens déjà si étroits qui existaient depuis neuf ans entre les différentes fractions du peuple acadien.

Il serait injuste de ne pas ajouter que le R. P. Lefebvre fut le principal organisateur de ces réunions patriotiques et inspira la plupart de leurs résolutions.

De ce qui précède on peut donc conclure que c'est à lui que revient, presque exclusivement, l'honneur de la résurrection de la nationalité française en Acadie.

Cet homme illustre mourut à Memramcook, le 28 juin 1895, pleuré par tout un peuple comme un père et un sauveur.

IV

LA NATION ACADIENNE A L'HEURE PRESENTE

Comme on le voit, notre race, que l'on croyait définitivement extirpée du nord-est de l'Amérique, s'y est de nouveau solidement implantée et offre à l'admiration du monde le spectacle d'une étonnante vitalité.

On n'a pas oublié que la population acadienne, réduite, à la fin du siècle dernier, à 1,267 individus, comptait, dès l'année 1815, 25,000 âmes, et 80,000 cinquante ans plus tard. On évalue, à l'heure actuelle, le nombre de nos anciens compatriotes établis

dans les Provinces Maritimes, à plus de 125,000, soit 35,000 dans la Nouvelle-Ecosse, 63,000 dans le Nouveau-Brunswick, 12,000 dans l'île du Prince-Edouard, 15,000 dans celle du cap Breton.

Ils forment la majorité dans certaines régions de l'Acadie, notamment dans un comté du Nouveau-Brunswick, celui de Madawaska, qui est tout entier entre leurs mains.

Sans doute, ils ne sont pas tous groupés en un seul bloc, comme leurs frères du bas Canada, mais ils sont unis par des liens étroits, obéissent à une direction générale, vivent d'une existence nationale distincte au milieu des populations anglo-saxonnes et ils conservent avec un soin jaloux leur langue, leurs mœurs, leur religion.

L'Acadie française est, en outre, devenue le centre d'un mouvement intellectuel très intéressant à observer. Nos anciens compatriotes ont des journaux à eux et comptent dans leurs rangs des publicistes qui écrivent notre langue avec une élégante correction.

Leurs principaux journaux sont : le *Monteur acadien*, de Shédiac, et le *Commerce des Provinces Maritimes*, de Bathurst, dans le Nouveau-Brunswick ; l'*Évangéline*, de Weymouth, dans la Nouvelle-Ecosse ; enfin, l'*Impartial*, de Tignish, dans l'île du Prince-Edouard.

Parmi les littérateurs français du nord-est de l'Amérique, on doit citer M. Pascal Poirier, de Shédiac, qui a écrit de main de maître la *Vie du R. P. Lefebvre*. Nous avons puisé dans cet ouvrage, remarquablement documenté, quelques-uns des renseignements qui précèdent.

A propos du mouvement intellectuel qui se manifeste parmi nos anciens compatriotes de l'Acadie, on doit encore faire observer qu'un nouveau collège français a été fondé, depuis quelques années, par les Pères Eudistes, à Church Point, dans la nouvelle Ecosse, et qu'il était non moins prospère que celui de Memramcook, quand, malheureusement, un incendie l'a presque entièrement détruit au mois de janvier dernier.

Mais, s'il est vrai que les Acadiens forment, dans le nord-est de l'Amérique, un peuple à part, vivant d'une existence distincte, on ne doit pourtant pas croire qu'ils se cantonnent dans un particularisme étroit. Ils ont, en effet, parfaitement compris que, s'ils se tenaient trop à l'écart de leurs concitoyens d'origine anglaise, ils entraveraient de leurs propres mains l'action qu'ils sont en droit d'exercer sur la marche des affaires intéressant l'ensemble du pays.

Par conséquent, ils ne négligent aucune occasion de s'introduire dans la société anglo-saxonne pour remplir des fonctions libérales,

occup
assen

M.
la con
devar
très

éloru

En

déjà,

Les

bres

1 dan

repré

On

qui, d

le no

presq

Les

la plu

peut

établi

pères

Qu

pourr

brave

d'égar

taient

Ave

camp

dix-se

portan

lainag

de ce

de Lo

Il f

représ

donne

Qu

peu fi

préve

ment

En

quabl

occuper des emplois publics ou conquérir des sièges dans les assemblées législatives.

M. Pierre Landry, d'Halifax, est le premier Acadien qui, depuis la conquête, ait été admis, il y a une quinzaine d'années, à plaider devant les tribunaux des Provinces Maritimes. Il s'est créé une très haute situation par son honorabilité, son érudition et son éloquence.

En outre, un Français d'origine occupe, depuis assez longtemps déjà, un siège à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick.

Les Acadiens comptent actuellement 8 des leurs dans les Chambres du Nouveau-Brunswick, 5 dans celles de la Nouvelle-Ecosse, 1 dans la législature de l'île du Prince-Edouard. Enfin, ils sont représentés par 2 députés à la Chambre fédérale d'Ottawa.

On ne saurait trop faire remarquer que les hommes distingués qui, depuis un certain nombre d'années déjà, honorent en Acadie le nom français par leur science ou leur haute situation, sont presque tous d'anciens élèves du collège de Memramcook.

Les Acadiens appartenant aux classes populaires se livrent, pour la plupart, à l'industrie de la pêche et à la culture des terres. On peut rappeler, à ce propos, que les fermiers d'origine française établis dans le nord-est de l'Amérique sont, comme l'étaient leurs pères avant la conquête anglaise, des agriculteurs émérites.

Quand on visite les villages occupés par les paysans acadiens, on pourrait se croire transporté plusieurs siècles en arrière, tant ces braves gens, malgré l'amour du progrès qu'ils manifestent à tant d'égards, sont restés attachés aux usages et aux modes qui existaient dans la France d'autrefois.

Avec ses chausses de futaine et son gros bonnet de couleur, le campagnard acadien est le portrait fidèle du paysan français au dix-septième siècle, et sa femme, coiffée d'une capeline originale, portant un fichu croisé sur sa poitrine, revêtue d'une robe de gros lainage confectionné par ses soins, donne parfaitement l'impression de ce que devaient être les ménagères du temps de Louis XIII ou de Louis XIV.

Il faut toutefois reconnaître que, depuis quelques années, les représentants des générations nouvelles semblent disposés à abandonner le costume de leurs pères pour adopter les modes anglaises.

Quels braves cœurs, ces paysans acadiens! Sous des dehors un peu frustes, ils cachent mille qualités solides, franchise, politesse, prévenance envers l'étranger, une impeccable honnêteté, le sentiment de l'honneur poussé à ses dernières limites.

En Acadie, la famille est solidement constituée et très remarquablement hiérarchisée. Dans ce pays, comme dans l'ancienne

France, le père de famille jouit d'une autorité presque absolue sur tous les siens et leur inspire un profond respect. Sa femme et ses enfants l'écoutent avec déférence, ne le tutoient jamais et lui obéissent sans observations. De même, les cadets disent toujours vous à leurs aînés qui, au contraire, les tutoient avec une affectueuse familiarité.

Le langage actuel des Acadiens appartenant aux classes populaires est encore celui qui était en usage au dix-septième siècle dans nos campagnes du Maine, de l'Anjou, de l'Aunis et du Poitou. On peut encore reconnaître l'accent des habitants de ces provinces sur les lèvres de leurs descendants établis en Amérique.

Ajoutons que, dans certaines paroisses de l'Acadie, on remarque assez souvent des mots dont la consonnance révèle une origine basque incontestable.

Le langage des Acadiens n'est donc pas tout à fait le même que celui des habitants de la province de Québec, dont les tournures de phrase, les expressions, l'accent particulier, dénotent la plus pure origine normande.

Par contre, aucune différence n'existe entre nos anciens concitoyens du nord et du sud du Canada, par rapport aux sentiments dont ils sont animés à l'égard de la France, le berceau de leurs ancêtres.

Les uns et les autres sentent leur cœur tressaillir quand on leur parle de la grande nation qui leur a donné la vie, et tous se plaisent à répéter qu'après Dieu et l'Eglise, c'est encore la France qu'ils aiment le mieux.

Est-il rien de plus touchant que l'inaltérable amour de ces braves gens pour la patrie de leurs ancêtres, que ni le temps ni l'éloignement n'ont pu leur faire oublier?

Nous devons donc applaudir de tout cœur au relèvement inattendu du peuple acadien, si fidèle dans ses sentiments, si longtemps frappé par l'injustice du sort, et auquel la fortune daigne enfin sourire.

Camille DEROUËT.

CADIE

ne absolue sur
femme et ses
jamais et lui
sent toujours
ec une affec-

classes popu-
ptième siècle
et du Poitou.
ces provinces
que.

on remarque
une origine

le même que
es tournures
otent la plus

nciens conci-
x sentiments
eau de leurs

uand on leur
tous se plai-
re la France

mour de ces
le temps ni

vement inat-
nts, si long-
tune daigne

OUET.

